

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2009

Etaient présents : MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. ABADIE. BAROU. MOLLIN. SOZZA. SERIEYS. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DOUMENC. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. VIOLA.

Etaient absents ou excusés :

Représentés : Mme ROUSSEL par Mme GUERRIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

1/ ADHESION A LA C.M.T.R. :

Monsieur le Maire expose qu'au regard de l'**évolution du contexte local et de l'émergence de la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières (CMTR)** redessinant la carte des enjeux de notre territoire, le questionnement d'aujourd'hui est légitime.

Les **projets, la stratégie, la capacité et la représentativité de la CMTR** offrent une **perspective de développement de la Commune de Bressols plus conforme à ses attentes** et aux besoins de ses habitants.

Il s'agit là de la **reconnaissance d'un fait géographique** qui est, qu'effectivement, la Commune de Bressols par la vie de ses habitants, par le fait qu'elle fasse partie intégrante du bassin de vie Montalbanais, permettrait ainsi de porter des politiques intercommunales avec les communes avec qui elle a toujours été en relation. Il s'agit également d'un élément supplémentaire qui va nous permettre d'asseoir un peu plus la place de la Commune de Bressols et de l'intercommunalité dans le débat métropolitain, fortement influencé par l'accueil d'une infrastructure à portée régionale, le futur complexe-gare TGV.

De plus, l'élaboration d'un projet de territoire, avec la Région, le Département et l'Etat pour la mise en œuvre du Pays Montalbanais, la création d'un syndicat mixte pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Montalbanaise, la détermination d'une démarche de Pays, ont positionné clairement la reconnaissance, pour nos partenaires institutionnels, du lien de solidarité qui réunit notre Commune à cette agglomération et de la pertinence de ce territoire. Cette adhésion nouvelle contribuerait à renforcer notre territoire et confirmer son attractivité et permettrait à la Commune de Bressols de bénéficier de :

- Un accès privilégié aux équipements culturels, sportifs, de loisirs et de tourisme
- Plus de services publics à la population
- Un développement dynamique
- Un cadre de vie de qualité
- Un accompagnement des personnes défavorisées

Le bénéfice des compétences et des moyens de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Demande l'adhésion de la Commune de Bressols à la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières au 1er janvier 2010.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2/ VENTE DE TERRAIN :

Après enquête publique, avis favorable du Commissaire-Enquêteur pour le déclassement d'une partie de la voie communale impasse d'Umberti, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la vente de la parcelle cadastrée en section ZN n° 243 d'une contenance de 632 m² avec la SCI TRANIER au prix fixé de 2 €/m². L'ensemble des frais annexes (bornage, déclassement et notariés) seront également à la charge de la SCI TRANIER.

3/ ACQUISITION DE PARCELLE :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir aux consorts MARRE et GUERRINI, la parcelle cadastrée en section ZP n° 162 d'une contenance de 406 m² constituant un chemin longeant le cimetière de Brial, au prix fixé de l'euro symbolique.

4/ ACQUISITION DE VEHICULE :

Pour répondre aux besoins de la Collectivité notamment aux Services Techniques, l'Assemblée décide d'acquérir un véhicule RENAULT Master immatriculé AC-236-YA au prix fixé de 14.312,50 € au Garage Flament de Montauban.

5/ DECLASSEMENT DE VOIRIE :

L'Assemblée, à la demande du propriétaire, décide le déclassement du domaine privé et le reclassement dans le domaine public de l'impasse des Campagnoles.

6/ PARTICIPATION A.F.R. 2009 – RENOUELEMENT DES MEMBRES :

Comme les années précédentes, la participation de la Commune à l'Association Foncière de Remembrement s'élève pour 2009 à la somme de 9.909 euros. MM. VIRENQUE François, CONSTANS Jean-Michel, LEMOUZY Jean-Luc et ZANON Serge sont nommés membres de l'A.F.R. pour une durée de 6 ans.

7/ REVISION DE LOYER :

A la demande du receveur et conformément au contrat de bail commercial établi entre la Commune de Bressols et Madame CHARLOT, le loyer du salon de coiffure sera révisé à compter du 1^{er} avril 2009 selon l'indice Insee en vigueur.

8/ INDEMNISATIONS DE SINISTRES :

Suite à plusieurs dommages occasionnés par la tempête du 24 janvier 2009, un accident de la circulation au rond-point de la RD 930 et un bris de glace, les dégâts sont indemnisés par le Groupama d'Oc, assureur de la Commune, pour un montant total de 17.867,52 euros.

9/ DEMANDE DE SUBVENTION :

L'Assemblée sollicite du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour l'aménagement d'un parking, rue des Ecoles ainsi que l'autorisation de préfinancement des travaux.

10/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Le Conseil Municipal attribue au Bressols Aviron Club et à l'Amicale du Personnel les subventions exceptionnelles respectives de 4.400 euros et 520 euros pour les actions qu'ils mènent sur la Commune.

11/ TARIF DE L'ECOLE DE MUSIQUE :

Afin de répondre à la demande des familles, deux forfaits sont proposés aux enfants qui fréquentent l'Ecole de Musique de Bressols à compter de la rentrée 2009/2010 :

- 70 euros le trimestre pour le solfège et un instrument,
- 115 euros le trimestre pour le solfège et deux instruments.

12/ CONVENTION BALLORINI :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec M. BALLORINI une convention pour la fourniture temporaire d'eau et accepte le règlement de 124,64 € de ce dernier pour le service rendu.

13/ RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE :

L'Assemblée examine et approuve le rapport annuel du Syndicat A.E.P. de Grisolles sur le service d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 2 octobre 2009

Le Maire,